

Lettre ouverte au président de l'université de Bordeaux à propos de la démocratie participative

Nous souhaitons revenir sur le refus opposé à la diffusion institutionnelle de l'annonce du séminaire du 18 juin, organisé à l'initiative de la CFDT, consacré au lien entre activités d'enseignement et santé mentale des étudiants.

Cette décision nous étonne car elle semble traduire une conception restrictive du dialogue social universitaire, cantonnant les organisations syndicales à des fonctions revendicatives ou contestataires lorsqu'elles cherchent à contribuer à la réflexion collective sur les missions de l'université.

Or ce séminaire n'a rien d'un événement militant ou partisan. Ouvert à l'ensemble des personnels, il associe des collègues de différents horizons autour d'une question devenue centrale dans l'enseignement supérieur : le rôle que peuvent jouer les enseignants face à la dégradation préoccupante de la santé mentale étudiante. Nous pensions qu'une université pouvait considérer ce type d'initiative comme une contribution utile à sa vie intellectuelle et à la démocratie participative qu'elle affirme vouloir encourager.

Nous apprenons par ailleurs avec intérêt qu'une autre organisation syndicale, manifestement inspirée par cette initiative, envisage désormais d'organiser des séminaires similaires. Nous nous en réjouissons sincèrement : si notre démarche contribue à multiplier les espaces de réflexion collective au sein de l'établissement, c'est assurément une bonne nouvelle. Nous espérons donc que ces futures initiatives citoyennes bénéficieront d'un soutien institutionnel en matière de communication, indépendamment de l'organisation qui les porte.

Au-delà de cet épisode, cette situation souligne la nécessité de clarifier les règles de communication institutionnelle. Une régulation est évidemment nécessaire pour garantir la lisibilité des canaux de communication, mais elle ne doit ni décourager les initiatives de la communauté universitaire ni freiner les démarches favorisant la réflexion collective, la participation et le débat sur les missions de l'établissement.

L'université gagnerait à distinguer plus clairement ce qui relève de la communication militante des organisations syndicales, pour laquelle des canaux spécifiques existent, et ce qui relève de l'animation de la démocratie de l'établissement autour de sujets d'intérêt général. À l'université comme ailleurs, notre organisation défend l'engagement

des communautés et la participation de tous aux réflexions sur le sens sociétal des activités.

Enfin, les règles de communication ne peuvent reposer sur l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire. Elles doivent être explicites et transparentes afin de garantir un traitement équitable des initiatives contribuant à la vie collective de l'établissement. C'est à cette condition que pourront être pleinement encouragés l'engagement, l'initiative et la participation de l'ensemble de la communauté universitaire, au service de l'intérêt général plutôt qu'au bénéfice des seules orientations portées par les équipes dirigeantes.

Nous sommes bien sur disponibles pour contribuer aux réflexions et permettre de faire évoluer les pratiques de la façon la plus constructive possible.

Bordeaux le 17/06/2026

Pour la section CFDT-UB :

Greg Décamps, Secrétaire Général

